



**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

LE CHAT NOIR

Numéro 20, Nouvelle série

0,75 €

Novembre 2008

«L'UNION» : LA DERIVE POPULISTE

Le quotidien «l'Union», du groupe Hersant, est en situation de quasi-monopole pour l'information écrite régionale dans la Marne, les Ardennes et l'Aisne.

La direction de ce journal a historiquement toujours été réactionnaire (avec des éditoriaux défiants historiquement toute concurrence... à droite), catholique (cela s'est surtout vu au moment de la venue du pape Jean Paul II à Reims en 1996), toujours du côté des pouvoirs de la police, de la justice, ... en passant par le lobby pro nucléaire. Néanmoins, quelques journalistes (généralement de jeunes femmes) ont réussi à faire passer de «bons papiers», «bons» en ce sens qu'ils étaient porteurs de contestation des institutions avec un contenu informatif réel dans le but de faire réfléchir le lecteur.

Il y a quelques années, cette situation a considérablement évolué ; la direction de la rédaction ne s'est alors pas cachée de fustiger les papiers d'investigation dans «la locale» pour privilégier des articles «simples à comprendre», donnant la parole à la «majorité silencieuse». Ce recentrage intervenait dans une situation où le produit fini se vendait de moins en moins et où les jeux à gratter de fin d'année ne suffisaient plus. Ces jeux ont tout de même permis à «l'Union» de s'implanter solidement dans l'Aisne et de consolider son implantation en zone rurale. Hé oui, comme par hasard, les heureux gagnants étaient majoritairement dans ces zones...

Ce changement s'est alors ressenti par l'ap-

parition, par exemple, de «micro-trottoir» et des «Unes» à la «Déetective» ou un fait divers dont l'article ne faisait en page intérieure qu'un huitième de page (voire moins !) était monté en épingle pour appâter le client occasionnel.

Comme toute entreprise, le but de «l'Union» est de vendre. Il a 3 sources principales de revenus : la pub et les petites annonces payantes, les abonnés et enfin les acheteurs réguliers. Qui est abonné à ce journal ? Quasiment tous les lieux qui accueillent un public (cafés, salles d'attente diverses, centres de documentation de lycée, collèges, ...) et une majorité de retraités ou de personnes isolées qui veulent se tenir au courant des décès, accidents, incidents ... sans oublier ceux qui veulent connaître les résultats sportifs du département ou de la région. Cette source très importante pour l'entreprise est difficile à développer. «L'Union» doit donc trouver de nouveaux acheteurs réguliers dont une proportion, en vieillissant, se fidélisera en s'abonnant. Mais pour devenir acheteur régulier, le client passe toujours par une phase «occasionnelle» plus ou moins longue. C'est ainsi que «l'Union» travaille à développer ses ventes quotidiennes. D'où la multiplication des photos de personnes qui seront heureuses de se reconnaître «dans le journal» et des «Unes» adaptées au public visé. C'est ainsi que l'édition des Ardennes aura un contenu beaucoup plus social que l'édition de l'Aisne où seront privilégiés les faits divers bien souvent sordides.

Dans ce numéro :

Nucléaire : Brèves	2
Nouvelle poubelle nucléaire	4
Social	6
Casse toi bourgeois	9
Edito de CA 184	10
Etrangers et mariage à Reims	11

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:

1 x 10 numéros : 6,10 €

1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:

Pour 2 x 10 numéros : 11,45 €

Pour 3 x 10 numéros : 16,00 €

5,35 € de plus par numéro supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:

"La Galère - Le Chat Noir"

c/o EGREGORE

BP 1213

51058 Reims cedex

Supplément à Courant alternatif,
n° 184, novembre 2008
Com. Par. : 0610 G 86750
Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

Quant à l'édition de Reims, ce seront aussi des faits divers de quartiers où sont montés en épingle toutes les rancoeurs, frustrations d'une population victime de la réalité sociale, urbanistique et économique. Ce changement a aussi modifié le profil du recrutement de nouveaux journalistes, pendant que d'autres s'adaptait très bien et d'autres encore partaient ou étaient «éloignés».

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

Orgeval a changé de visage



Cette stratégie éditoriale porte un nom : Le Populisme. Une journaliste à «la locale», manifestation de droite, excelle dans ce type d'exercice. Récemment elle a mené une «enquête» dans un quartier de Reims, Orgeval. Elle a reproduit, sans sourciller, la parole de personnes qui «dégueulent» leur mal-être, leur haine... leur «beaufrierie» et qui menacent naturellement de «voter Le Pen» (titre de l'article !) aux prochaines élections alors qu'elles votent extrême droite depuis des décennies. Ce reportage, en plusieurs épisodes, a fait scandale dans le landernau politique rémois avec photo subjective où nous voyons une femme avec un foulard (et non

une «bonne sœur bien de chez nous») retirer de l'argent dans un distributeur d'une banque. Nous n'allons pas épiloguer sur ce type d'articles de plus en plus fréquents dans ce quotidien. Cette journaliste flatte le client occasionnel dans ses plus bas instincts. Son but, partagé par sa direction, est de vendre son «torchon» à un certain public. Depuis quelques années déjà, ce type d'enquête entre dans une stratégie populiste bien définie. Alors que le journal «l'Union», pendant des décennies, s'est bien gardé de critiquer régulièrement l'équipe municipale rémoise en place, il veut devenir un «redresseur de torts», un contre pouvoir local en s'appuyant sur les souffrances du peuple et en tentant de contribuer à les résoudre. C'est ainsi qu'il faut que les «petites gens» sachent bien que si leurs problèmes de locataires, de voisinage, de relations avec telle ou telle administration... a été prise en compte par les décideurs c'est grâce à la petite journaliste qui a sonné à leur porte... Ce changement n'est pas intervenu avec l'arrivée de la gauche au pouvoir municipal, mais était déjà clairement exprimé lors du dernier mandat du maire de Droite.

Ce populisme peut aussi avoir des relents «gauchistes» avec le billet doux de la première page qui fustige «les gros», «les politiciens», les banques, le pouvoir sarkozyste, mais aussi le maire de Paris... En le lisant, on a l'impression que «l'Union» tient aussi à vendre à la frange du peuple créateur de «brèves de comptoirs».

Dans une telle stratégie de développement, ce n'est donc pas par hasard si un certain Jacques Tillier (voir encart) en est devenu son directeur.

Qui est le directeur de l'union ?

Depuis mars 2008, *l'union* a un nouveau directeur : Jacques Tillier. Un nom qui ne vous dit peut-être rien. Et pourtant... Après avoir passé quelques années dans les années 70 à la DST, il intègre le journal d'extrême droite *Minute*. Un journaliste obscur, mais qui a gardé de bons contacts au sein de la police. Dans la guerre des services qui l'oppose au chef de l'antigang, le commissaire Broussard, le commissaire Lucien Aimé-Blanc, chef de l'OCRB, l'office central de répression du banditisme, va lui filer des informations sur Jacques Mesrine, considéré alors comme l'ennemi public numéro 1, que *Minute* va publier. En septembre 1979, Mesrine tend un guet-apens au journaliste de *Minute*, Jacques Tillier, le torture, le blesse grièvement par balles en lui tirant dans la joue et le laisse pour mort. Mesrine reprochait à ce journaliste de l'avoir diffamé en écrivant qu'il n'était pas une personne «réglo» avec ses associés en août 1979. Jacques Mesrine sera assassiné par la police à Paris le 2 novembre 1979. Suite à cette affaire, Jacques Tillier quitte la métropole. On le retrouve au début des années 90 comme rédacteur en chef du *Journal de l'île de la Réunion*, qui vient d'être racheté par le groupe France Antilles (filiale du groupe Hersant), propriétaire aussi de *l'union*. Il en deviendra le directeur quelques années plus tard, puis le PDG. "*Au Journal de l'île nous avons volontairement un ton qui décoiffe, qui nous fait grimper les marches parfois un peu vite et gagner des lecteurs, qui nous coûte aussi beaucoup, en procès, en diffamation, en chicaneries diverses.*"... Une politique qu'il veut sans doute appliquer au journal *l'union*.

Le second EPR à Chooz ?

Début juillet, Nicolas Sarkozy annonçait la construction d'un second EPR (après celui de Flamenville) dont la première pierre pourrait être posée en 2011. «*L'ère du pétrole bon marché, c'est fini. Le nucléaire est plus que jamais une industrie d'avenir et une énergie indispensable, (...) l'électricité qui sort d'un EPR est 30 à 50 % moins chère que l'électricité qui sort d'une centrale à gaz ou au charbon. On peut devenir exportateur d'électricité alors qu'on a ni pétrole, ni gaz. C'est une chance historique de développement*». Mi juin, six élus ardennais de droite, dont un conseiller de Sarkozy, avaient déclaré que «*dans le contexte d'emploi difficile de notre territoire, avec l'annonce possible de la fermeture du CEC (centre d'entraînement commando) de Givet, l'implantation d'une telle centrale constituerait une perspective extraordinaire de développement de l'activité et des emplois. Nous souhaitons que le département des Ardennes dépose dans les prochaines semaines un véritable dossier de candidature à l'accueil du deuxième site EPR français*». Ils avaient convié tous les élus à une réunion début juillet à l'hôtel du département, où une cinquantaine d'opposants se sont retrouvés. Faute d'avoir réussi à faire adhérer les élus de gauche à leur projet, les 6 élus espéraient que Nicolas Sarkozy annonce à Rethel fin octobre que le site de Chooz était retenu. Pas de déclaration de celui-ci à ce sujet. Mais ce n'est peut-être que partie remise.

Incidents à Chooz et à Nogent

Dans la nuit du 20 au 21 mars, alors que le personnel procédait aux opérations de redémarrage du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Chooz, une règle de sécurité n'a pas été respectée. L'une de ces opérations consiste à mettre sous vide le circuit primaire, ce qui permet dans un deuxième temps «*d'optimiser sa phase de remplissage en eau [...] en évitant les bulles d'air, notamment dans les coudes des tuyauteries*». Normalement, durant cette phase, la pression de l'air dans les tuyaux de ce fameux circuit primaire ne

devrait pas être inférieure à 200 millibars, soit 0,2 fois la pression atmosphérique. «*Cette prescription n'a pas été respectée*», poursuit l'ASN (autorité de sûreté nucléaire), «*durant 6 h 40, la pression a été inférieure à 200 millibars, descendant jusqu'à 100 millibars à 3 h 30 du matin*». L'incident, classé au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7, était lié au défaut de montage d'un capteur de pression du circuit primaire et à une lacune dans le contrôle de cette réalisation. Selon les organismes de contrôle indépendants, cette erreur aurait pu avoir des conséquences que l'on n'ose imaginer...

- Toujours à Chooz, à trois reprises, lors des essais périodiques sur les systèmes d'injection de sécurité et d'aspersion enceinte, la durée maximale d'indisponibilité de ces deux systèmes a été dépassée. Ces systèmes de sécurité ont pour fonction d'assurer le refroidissement du réacteur et de son enceinte en cas d'accident. Au cours des tests effectués périodiquement, les règles d'essais prescrivent que ces systèmes ne doivent pas être indisponibles pendant plus d'une heure. Or, durant les tests effectués les 23 mars 2008 et 1er mai 2008 sur la tranche 2 ainsi que le 1er avril 2008 sur la tranche 1, ces systèmes ont été indisponibles pendant plus d'une heure avec des dépassements compris entre trois et trente deux minutes. Incidents toujours classés au niveau 1.
- Le 13 juillet 2008, durant les opérations de maintenance se déroulant pendant l'arrêt pour rechargement du réacteur n°2 de Nogent sur Seine, un mélange non homologué de 2 types de graisses a été découvert dans les servomoteurs électriques de robinets situés dans le bâtiment réacteur. Après une vérification exhaustive des robinets potentiellement concernés sur la tranche, vingt robinets se trouvant sur différents circuits, et parfois sur des voies redondantes, comportent ou sont susceptibles de comporter ce mélange non homologué. Une analyse plus détaillée de l'origine de l'évènement est en cours afin notamment de déterminer si l'écart est susceptible de se retrouver sur les installations du réacteur n°1. L'incident a été classé au niveau 1.
- A Chooz encore mi juillet, les deux réacteurs ont été successivement arrêtés à

la suite d'incidents sur des installations non nucléaires. Dans le cadre d'une procédure réglementaire périodique visant à prévenir une perte d'alimentation avec le réseau électrique, la tranche 1 concernée par cet essai, a été stoppée et «auto alimentée» par la tranche 2. Un premier incident s'est alors produit, un «aléa» dans le jargon de la centrale, une turbine s'étant mise à vibrer au-delà du seuil autorisé. Les techniciens ont donc décidé l'arrêt de la seconde tranche. Une fois ce premier incident résolu, celle-ci a été recouplée. Parallèlement, une fuite de vapeur au niveau d'une tuyauterie a été découverte sur la tranche 1, au moment du redémarrage du premier réacteur.

Anomalies radioactives à Pargny-sur-Saulx

Une zone de peupleraie, sur la route d'Heiltz-le-Maurupt, à Pargny-sur-Saulx, présente des «anomalies radioactives», suite à une première série de mesures effectuée sur place. Un particulier avait trouvé des paillettes argentées suspectes au fond du fossé qu'il creusait pour monter une clôture en bordure de sa propriété. La thèse de la contamination radioactive de ces lieux est corroborée par les révélations, il y a une dizaine de jours, d'un ancien employé de l'usine Orflam Plast, cette fabrique de briquets placée en liquidation judiciaire en février 1997 et, depuis lors, laissée à l'abandon par ses propriétaires avec, sur place, des résidus radioactifs et notamment du thorium. Deux autres zones désignées par l'ancien employé n'ont, en revanche, révélé aucun élément suspect mais des investigations supplémentaires sont annoncées pour clarifier totalement la situation des alentours d'Orflam Plast. L'Andra a aussitôt débuté une «opération de levée de doute» et défini le secteur concerné pour pouvoir le baliser et permettre à la mairie d'en interdire l'accès par arrêté municipal. La DRDASS (direction régionale et départementale des affaires sanitaires et sociales) effectuera des prélèvements d'eau dans les puits privés des deux habitations qui jouxtent la zone concernée.

Une nouvelle poubelle nucléaire en 2019

Par un communiqué de presse le 5 juin 2008, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire qu'il avait «demandé à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) de lancer un appel à candidature afin d'identifier des sites susceptibles d'accueillir un centre de stockage de déchets radioactifs de faible activité à vie longue (FAVL¹). Le ministère a demandé à l'Andra de conduire cette recherche de site de manière exemplaire et transparente, en se basant sur le volontariat des territoires, dans le respect de la démocratie locale : c'est une commune et un territoire volontaire qui accueilleront ce site.

L'ouverture d'un centre de stockage de déchets FAVL est l'un des objectifs fixés par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Bien qu'ayant une faible activité radiologique, ces déchets doivent faire l'objet d'une gestion spécifique, adaptée à leur durée de vie. L'option technique privilégiée est un stockage de faible profondeur.

Ce centre sera en premier lieu destiné à accueillir les déchets graphites provenant de l'exploitation et du démantèlement des réacteurs EDF de la filière «Uranium Naturel Graphite Gaz» et de réacteurs du CEA, et les déchets radifères provenant essentiellement du traitement de minerais contenant des terres rares, utilisés pour la fabrication de composants électroniques, de pots catalytiques dans l'industrie automobile et dans la métallurgie fine. Les déchets radifères proviennent également d'activités historiques telles que la mise au point de procédés de concentration de minerais, ainsi que de la réhabilitation de sites industriels contaminés par du radium.

Un appel à candidature sera lancé par l'Andra en juin auprès des territoires disposant d'une zone potentiellement favorable d'un point de vue géologique.

Les candidatures seront examinées d'ici fin 2008 afin de retenir, dans la mesure du possible, deux ou trois zones sur lesquelles l'Andra pourra conduire, en 2009 et 2010, des études approfondies. Cette phase d'investigations sur site s'accompagnera d'échanges avec les élus et les populations des zones concernées. Les résultats de cette concertation publique, ainsi que l'intégration du centre de stockage dans un projet de développement du territoire seront des critères de sélection importants.

L'objectif est de procéder au choix de site fin 2010, en vue d'une demande d'autorisation de création du centre de stockage fin 2013. La mise en service du stockage est envisagée en 2019.»

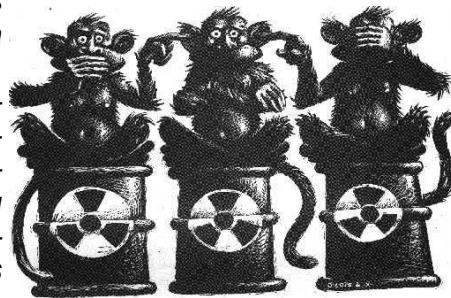
Les centres existants ou en construction

Le 19 juin 1969, un décret autorise le CEA à modifier ses installations de la Hague pour créer un Centre de stockage des déchets radioactifs à vie courte, de faible et moyenne activité :

le Centre de stockage de la Manche. L'Andra, créée en 1979, devient maître d'ouvrage sur le Centre du stockage. Après 25 ans d'exploitation, le dernier colis arrive sur le Centre en 1994. Plus de 500 000 m³ de déchets y ont été stockés.

Conçu, construit et exploité par l'Andra depuis 1992, Le Centre de stockage de l'Aube comprend 2 unités. Le centre de stockage de Faible et Moyenne Activité (CSFMA), situé sur la commune de Soullaines-Dhuys, d'une capacité d'un million de m³, accueille tous les déchets radioactifs de faible et moyenne activité produits en France. 212 750 m³ de déchets y sont actuellement stockés, ce qui a nécessité une compression des fûts de stockage et l'implantation d'une cheminée qui émet des rejets radioactifs. Au départ, les déchets étaient stockés dans des alvéoles de 10 000 m³, depuis 2007, ils le sont dans des alvéoles doubles de 25 000 m³. Le centre de stockage de Très Faible Activité (CSTFA), d'une superficie de 45 hectares, situé essentiellement sur la commune de Morvilliers, est destiné à accueillir au cours des trente prochaines années 650 000 m³ de déchets provenant pour l'essentiel du démantèlement des installations nucléaires françaises arrêtées. Il a été mis en service au cours de l'été 2004. Les premiers colis de déchets accueillis sur le site proviennent des installations nucléaires en cours de déconstruction de Saint-Laurent-des-Eaux et de Brennilis. Il s'agit de big-bags de gravats et de fûts métalliques.

Enfin, il existe un projet de stockage des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HAVL), étudié au Laboratoire souterrain de Bure (Meuse/Haute Marne). C'est en principe en 2013 que l'on devrait connaître le lieu de construction de ce site, mais il y a fort à penser que ce sera Bure.



Une manne financière

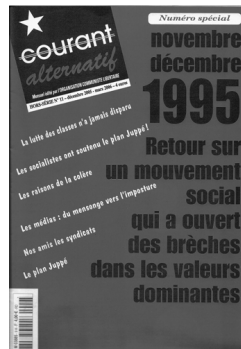
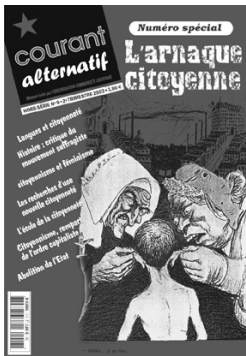
«L'expérience de l'Andra à travers ses sites de stockage (un dans la Manche et deux dans l'Aube), et son laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, montre que la préparation d'une telle implantation peut être une opportunité pour les collectivités de structurer un développement territorial, auquel les acteurs de la filière peuvent apporter leur soutien. Les discussions pour y aboutir sont d'autant plus fructueuses qu'elles associent les parties prenantes : l'État, les collectivités territoriales, l'Andra et les propriétaires de déchets (EDF, CEA, AREVA, Rhodia...)». Par exemple, pour le site de Soullaines, une dotation d'accompagnement à l'implantation : 5, 58 M€ a été utilisée pour équiper les collectivités, pour soutenir des projets de développement économique et mener des actions de conservation du patrimoine. La taxe foncière est de 2 M€/an, la taxe professionnelle de 1,6 M€/an. 2,5 M€/an de commandes sont passées pour des fournitures de consommables, prestations d'études et d'expertises, matériaux. 140 personnes y travaillent à temps plein, dont 80 dans la sous-traitance. (Sources : site de l'Andra).

Le CEDRA 52 réagit

A peine connue la décision de construire une nouvelle poubelle, le collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs de Haute-Marne (Cedra 52) a adressé une sérieuse mise en garde aux élus qui seraient tentés par l'aventure. «*Au départ, on dit aux gens et aux élus locaux : «on est là pour 30 ans» et puis une fois qu'ils ont le doigt dans l'engrenage, on crache le morceau ! L'exploitation du site de Soulaines devait durer 30 ans, puis 40, 50 et maintenant on parle de 60 ou 70 ans !*». À Soulaines, «*on a ramé des années pour faire accepter le fait que la cheminée émet des rejets radioactifs*». Une étude indépendante a finalement montré un dégagement de tritium, malgré les dénégations antérieures des responsables. De plus, lors qu'il devait suffire de 300 ans pour parvenir à la décroissance de la radioactivité des éléments stockés à Soulaines (faible et moyenne radioactivité), la présence de Plutonium 241 amène ce chiffre à... 240.000 ans !

Qu'en est-il fin octobre ?

La liste des communes ayant fait acte de candidature sera connue mi novembre. L'ANDRA avait misé sur Soulaines pour faire acte de candidature (même si les 20 départements choisis sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, c'est dans l'Est que vont les préférences de l'ANDRA), le conseil municipal a refusé l'implantation d'une nouvelle poubelle sur son territoire. Par contre, celui de Brienne-le-Château a donné son accord. Selon le premier adjoint, le conseil municipal se réserve de revenir sur sa décision après les études complémentaires. Une manifestation des opposants s'est déroulée le 29 octobre dans cette commune. D'autres communes de l'Aube auraient fait acte de candidature, ainsi que la commune d'Hauviné dans les Ardennes, Blesme, Mauraup-le-Montois et Scrupt dans la Marne. Selon Ouest France du 31 octobre 2008, entre 20 et 30 communes auraient posé candidature. Affaire à suivre...



Suites conflits ou licenciements

- Depuis début avril, la production s'est arrêtée aux **papeteries Chantaine**, appartenant à Ahlstrom, à **Rougeries**. Les salariés sont en reclassement. Tout le monde a touché sa prime de licenciement. Le groupe Hendricksen pourrait reprendre une activité sur le site de Chantaine après la fermeture officielle fin juin de l'entité thiérachienne. Le projet initial du papetier allemand prévoit une cinquantaine d'emplois. Le site pourrait devenir opérationnel en septembre.

- Le syndicat CFDT de la métallurgie a annoncé que le «*protocole portant sur les modalités d'accompagnement du reclassement des salariés de Lenoir-et-Mernier et FAV-LCAB avait été signé*». Outre l'organisation syndicale, les pouvoirs publics, le conseil régional et le conseil général auraient également

paraphé le document selon la CFDT. Cet accord prévoit pour les 132 salariés licenciés des améliorations par rapport au Contrat de transition professionnelle (notamment dans l'aide à la création d'entreprise, les frais liés aux formations, cotisations à la mutuelle, etc.). «*C'est paradoxal que ce syndicat qui ne représente plus aucun des salariés concernés ait seul été habilité à négocier en notre nom*».

- Après la liquidation judiciaire de la **Sarl Bertrand travaux publics à Jonchery-sur-Vesle**, la SA Ramery a vu son offre retenue par le tribunal de commerce de Reims. Elle reprend certains chantiers et 22 des 46 employés de la Sarl Bertrand, soit la moitié mais d'autres avaient déjà retrouvé du travail ailleurs. En revanche, les treize salariés des deux autres Sarl de la nébuleuse

Bertrand - Antana et Renov BTP - restent sur le carreau. L'existence de malversations financières qui auraient précipité la chute est soupçonnée par la justice, ce qui a conduit le 21 juin à la mise en examen pour «*abus de biens sociaux*» de l'ex-gérant. Basé à Erquinghem-Lys (Nord), le groupe Ramery rassemble cinq activités : travaux publics ; bâtiment ; second œuvre, exploitation et maintenance ; environnement ; promotion immobilière et management. Il emploie 2.530 personnes réparties sur 57 sites dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, de la Seine-Maritime et maintenant de la Marne avec la reprise de l'activité de la Sarl Bertrand par sa branche travaux publics.

Social

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- Le comité d'entreprise de **l'imprimerie Maulde et Renou de Gauchy** s'est réuni en assemblée générale extraordinaire pour prendre connaissance du plan de reprise proposé par la société STF. Lors de la réunion, faite en présence de l'administrateur judiciaire, du mandataire judiciaire, de la direction et des délégués syndicaux, le responsable de STF a annoncé que son plan ne concernerait que 57 des 144 salariés. Le tribunal de commerce de Paris a donné une réponse positive à la proposition de reprise de la société STF. Les syndicalistes poursuivent les discussions engagées avec les partenaires institutionnels pour le reclassement et la réinsertion des 87 salariés n'étant pas repris. Les délégués syndicaux travaillent à obtenir pour eux le congé de reconversion.

- L'entreprise **Tergal Fibres à Gauchy** est en redressement judiciaire depuis fin juillet. La seule solution pour se sortir de cette mauvaise passe, l'arrivée d'un repreneur. Tergal a réuni un Conseil d'entreprise extraordinaire. Un plan social va mettre à la porte 47 personnes. Avec le jeu des demi-postes, 72,5 emplois vont être supprimés, 25,5 vont être recréés. Une saignée importante sur les 168 travailleurs de Tergal. «*On peut encore se battre, et obtenir auprès du ministère des départs en retraite anticipée. Cela sauverait quand même 13 personnes sur les 47*». Pourtant, pas question d'organiser des actions spectaculaires : «*On veut aussi maintenir la vie de l'entreprise*».

- L'entreprise de production d'œufs **Carlier** a trouvé ses repreneurs. Forte de plusieurs unités disséminées dans le nord de la France, elle se trouvait en redressement judiciaire depuis le mois de juin. Pour s'en sortir, il fallait que Carlier trouve un repreneur. Bonne nouvelle : ils ont été cinq à se manifester. Sur ces cinq, trois représentaient des options intéressantes. Au final, elles se partageront les sites. Dans l'Aisne, le site de Burelles, qui emploie trois personnes, verra ses trois emplois de

conservés. Mais du côté de Gricourt, près de Saint-Quentin, c'est la douche froide : le repreneur hollandais, Intervo, rachètera le site près de Saint-Quentin à une condition : garder 7 personnes sur les 31 que compte l'usine. Dans les postes gardés, deux seront au ramassage des œufs, un s'occupera aussi de l'expédition, un mécano et trois agents de production.

- Vingt et un salariés de **l'entreprise Griallet basée à La Ferté-Milon** dans le sud de l'Aisne, qui a déposé le bilan en juillet dernier, étaient convoqués pour un entretien préalable à licenciement par le liquidateur désigné. Les difficultés ont commencé pour 21 des 26 salariés, d'origine malienne pour la plupart, le 21 mai dernier quand le patron a décidé de suspendre les contrats de travail. Travaillant dans la démolition interne de bâtiments, les ouvriers ont été au contact du plomb et de l'amiante. Ils réclamaient donc les protections nécessaires imposées en cas de travaux de ce type. Seules des paires de gants avaient été distribuées en réponse à leurs revendications. Les salariés étaient venus de Montreuil où la société avait un dépôt non répertorié au registre du commerce pour être employés par la société enregistrée à La Ferté-Milon. Ils réclament qu'une attestation d'exposition au plomb et à l'amiante leur soit délivrée. La raison officielle invoquée par l'employeur était, selon la CGT, la présence parmi son personnel de sans-papiers. Mais les salariés parlent eux du non-respect des règles de la législation concernant le plomb et l'amiante.

- La société **Impress à Laon** (ex USC Europe) spécialisée dans la fabrication d'aérosols pourrait définitivement fermer ses portes au printemps prochain. Le mois de mars a même été avancé. Si cela devait être le cas, ce sont 175 personnes qui perdraient leur emploi. La Direction qui affirme vouloir «*limiter l'impact social de ce projet*» et qui «*s'engage à assumer pleinement ses responsabilités envers les salariés : dans ce cadre, nous souhaitons mettre*

en œuvre des mesures exemplaires pour permettre à chacun de retrouver une solution professionnelle, soit en reclassement interne, soit en reclassement externe au sein du bassin d'emploi et de l'Aisne».

- La société **Sonocas**, spécialisée dans la fabrication de câbles électriques, est en passe de se séparer d'une quarantaine de personnes. Située à **Sissonne**, l'unité de production emploie encore à ce jour 95 salariés.

- Le tribunal de commerce de Charleville a prononcé la liquidation judiciaire **d'Ardennes Forge**, entreprise nouzonnaise d'une cinquantaine de salariés dont le personnel avait cessé le travail le 3 juin. Selon le PDG et représentant du principal actionnaire, 27 reclassements sont proposés. «*Toutes les unités de Farinia ont été sollicitées pour faire savoir quels postes étaient disponibles : il y avait donc deux postes à l'étranger certes, mais 25 postes sur 27 étaient quand même situés en France. Dont deux, pour des outilleurs, à Hautes-Rivières*». Pour la plupart des métallos, l'idée d'une telle mutation n'est pas envisageable. «*Retour à la case départ. Encore que ce n'est pas si simple. D'abord, nous souhaitons que l'indemnité soit basée sur ce que nous touchions vraiment et pas sur le seul salaire Ardennes Forge qui était équivalent au minimum légal. Ce sont les Assedic qui comblaient la différence. Ensuite, outre les 31 employés en CDI, nous devons discuter avec les pouvoirs publics pour que les 15 CDD puissent aussi retrouver le CTP. Ils avaient signé deux fois pour six mois et on leur avait promis une embauche définitive*». L'idée d'une Scop, société coopérative, fait ainsi son chemin. Des contacts ont été noués avec la communauté d'agglomération qui dépêchera vendredi un expert pour estimer la faisabilité du projet. «*Quant aux machines, je ne vois pas pourquoi le conseil général qui avait fait un effort pour Farinia ne ferait pas le même pour nous*».

- Il y a près d'un an, **la clinique de Revin** perdait son bloc opératoire. La clinique revient sur le devant de la scène : quatre employés de la clinique ont reçu leur lettre de licenciement. Ces salariés seront prioritaires dès que la clinique pourra rouvrir en soins de suite (le dossier doit repasser devant l'Agence régionale de l'hospitalisation courant août).

- Vingt-huit points techniques étaient à l'ordre du jour du comité central d'entreprise extraordinaire d'**Electrolux** qui s'est déroulé Senlis. Les représentants syndicaux avec une nouvelle mitigée : il y aura quatre suppressions de poste à **Revin** dans le cadre du plan Orange qui frappe le groupe Electrolux. Cela se traduit par deux mutations volontaires sur le site de Porcia en Italie, la plateforme recherche et développement et deux suppressions de postes au niveau des prototypes. Les salariés concernés pourraient néanmoins être reclassés dans l'usine de Revin à une autre place. *«En fait, le bureau d'études n'est pas décapi-té entièrement, disons qu'il est allégé. Tant qu'il y a le projet Adriana, le bureau sera maintenu, mais au-delà de trois ans, on ne sait pas ce qu'il va se passer.»*

- Cinq des six chauffeurs **du GIHP de Charleville** (Groupement pour l'insertion des handicapés physiques) étaient en grève. Le GIHP assurait une mission en sous-traitance de la Setac. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, leurs revendications étaient d'ordre salarial, comme lors du conflit du printemps 2007. *«À l'époque, nous avons obtenu*

un coup de pouce de 5 %. Mais d'une part un certain nombre d'avantages ont été supprimés (participation à la mutuelle, bons d'achat de fin d'année, prime de chaussures) et surtout, les augmentations conventionnelles ont fait que désormais, nous sommes revenus au point de départ... Et encore il faudrait aussi parler des heures supplémentaires non payées et des amplitudes forcées. Si on était sous statut Setac ou RDTA, on aurait d'autres conditions, pour sûr...». Mi-août, le GIHP a été mis en liquidation judiciaire. Que vont devenir les chauffeurs ?

- Une cinquantaine de cheminots et agents de la SNCF ont manifesté hier en **gare de Mohon** : ils voulaient dénoncer la décision de la direction d'y supprimer sept postes à compter du 1er janvier et de ne plus laisser dans cette gare qu'un employé de droit privé salarié d'une de ses filiales. Ils s'inquiètent aussi d'autres menaces qui pèsent sur le dépôt de Mohon, le triage de Lumes, et d'une manière générale la politique en matière d'emplois de la SNCF dans les Ardennes *«qui ne respecte pas ses engagements de 2005»*.

- **La Sopal** (Gascogne Laminates) spécialisée dans le papier gommé a annoncé son projet de fermeture du site de **Givet**. La décision doit être officialisée le 30 octobre lors d'un comité central d'entreprise (CCE) à Dax, où se trouve le siège social du groupe en France. L'usine fermerait ses portes le 31 décembre et 50 salariés vont perdre leur emploi.

- L'ensemble des personnels de **l'imprim**

merie Lamotte à Epernay a observé un arrêt de travail. Au motif de ce débrayage, un plan de restructuration avec un projet de licenciement de 8 personnes. Actuellement, l'entreprise compte 55 employés.

- Spécialisée dans la mécano soudure, **Sum Tech à Charleville** emploie 138 salariés. Après avoir déjà renvoyé une vingtaine d'intérimaires, elle envisage une mesure de licenciement concernant neuf personnes.

- Chez **Hozelock-Tricoflex** (anciennement Nobel Plastiques), une entreprise sous escarcelle britannique spécialisée dans la fabrication de tubes et tuyaux en caoutchouc et plastique, installée depuis 1967 dans la zone industrielle **Vitry-Marolles**, sept salariés, sur les 200 que compte l'usine vitryate, seraient touchés par un plan de licenciement économique. Deux commerciaux, ainsi que cinq salariés travaillant dans les services industriels et de qualité seraient concernés. Six postes et demi au total pourraient donc être supprimés. Le comité d'entreprise a déclenché une procédure de droit d'alerte.

- En un peu plus de trois mois, le site **Valéo de Reims** a vu son nombre d'intérimaires fondre de plus de la moitié. De 400 environ à la fin juillet, leur nombre est passé à 150 environ en début du mois d'octobre. Au total, il y a plus de 900 personnes qui travaillent directement ou indirectement pour Valéo Reims. Si la situation se dégrade encore, des jours de chômage technique pourraient être imposés aux salariés en CDI.

Grèves et arrêts de travail

- 80 % des effectifs de l'usine **Wagon Automotive à Essômes-sur-Marne** est en grève. *«Une information concernant l'effectif de nuit indique une diminution progressive du personnel. S'il y a une baisse de charges, pas de nouveaux produits, l'avenir s'assombrit. La baisse est de l'ordre de 400 euros par salariés. Nous avons connu un plan social en 2006 qui concernait 118 personnes, nous ne voulons pas connaître de nouveau cette situation. Nous voulons maintenir le site, l'emploi est menacé, ce sont des familles entières qui sont concernées.»*

- Les agents **de Laon de la DDE et ceux passés sous la responsabilité du conseil général** ont manifesté en distribuant les tracts. Les revendications ? *«Bien sûr, nous sommes aussi là pour protester contre la réforme des retraites,*

mais ce que nous souhaitons est avant tout, c'est que les usagers continuent d'avoir un service public de qualité. Nous souhaitons garder deux hommes par véhicule l'hiver, car, dans des conditions délicates, le passager permet d'appeler ou de sécuriser le site. Les études conduites par le ministère viennent de démontrer que nous avons des camarades qui sont malades de la pollution engendrée par la circulation sur les routes.» Viennent ensuite l'organisation même des services actuels de la DDE et son évolution au niveau des régions.

chez les cadres, le salaire moyen est de 3 345 euros. Précisons aussi que les 10 plus gros salaires du groupe sont de plus de 8115 euros par mois.»

- Si le calme est revenu sur l'unité de production du groupe **William Saurin à Pouilly-sur-Serre**, les salariés de cette usine, continuent à lutter contre certaines décisions et annonces de leur direction. *«Nous avons obtenu quatre hausses après 11 jours de grève, soit +2,9 % pour les salaires au 1er mai, + 2 % au 1er juin pour la prime de transport, ainsi que 20 et 30 € sur la prime de vacances et la médaille du travail. Par contre, nous tenons à apporter des précisions concernant certains salaires. Pour les ouvriers et les employés, c'est 1 285 euros. L'agent de maîtrise touche 2 346 euros net. Et chez les cadres, le salaire moyen est de 3 345 euros. Précisons aussi que les 10 plus gros salaires du groupe sont de plus de 8115 euros par mois.»*

- 75 % du personnel de production **d'Atom Sodery** ont observé un mouvement de grève à **Cliron**. *«On réclame 3,2 % d'augmentation pour l'ensemble du personnel (64 salariés) ou 40 euros brut, ce qui représente 26 cents de l'heure. Ici comme dans d'autres entreprises locales, la croissance des salaires n'a pas suivi le coût de la vie. Et avec les hausses actuelles, beaucoup d'employés sont étranglés et ne savent pas comment s'en tirer. Leur priorité, c'est d'obtenir une rallonge et une juste reconnaissance de leur savoir-faire et de leur professionnalisme. Sinon, à la vitesse où ça va, tout le monde sera bientôt au Smic».* Un protocole de fin de grève a été signé. *«Nous avons donc obtenu une hausse de 20 euros brut par mois et par personne à compter du 1er juillet. Cette modification concerne l'ensemble du personnel (64 salariés). Mais par rapport à ce qui nous avait été présenté la veille, il convient de préciser que ces 20 euros d'augmentation constituent un acquis et non une avance par rapport aux négociations annuelles obligatoires programmées en décembre 2008».*

- Après plusieurs jours de mobilisation, un accord a été trouvé hier entre direction et syndicats à **l'Opac des Ardennes**. Les revendications étaient d'ordre salarial et réclamaient la tenue des NAO, négociations annuelles obligatoires. L'accord trouvé induit une revalorisation de 7 points pour les agents de catégorie 1 et de 4 points pour les agents de catégorie 2. De plus, des NAO auront lieu à la fin du mois.

- Une grève s'est déclarée aux **Ateliers des Janves à Bogny-sur-Meuse** avec en toile de fond la question des heures supplémentaires. Or, c'est précisément dans cette entreprise que le candidat Nicolas Sarkozy avait testé en décembre 2006 son slogan *«Travailler plus pour gagner plus»*. *«Un métallo qui touche 1.200 € au bout de 30 ans d'ancienneté, c'est pas normal»* avait-il insisté, pour promouvoir la défiscalisation des heures supplémentaires. Une soixantaine d'ouvriers de production (forgerons et estampeurs) ont débrayé, soit un cinquième des effectifs de l'entreprise de métallurgie spécialisée notamment dans la sous-traitance automobile. Ils refusent que leur soient imposées les heures supplémentaires. *«L'accord sur les 35 heures stipule qu'elles doivent être proposées sur la base du volontariat»*. Ils disent préférer des embauches et un salaire *«décent»*. D'où la revendication d'une prime de 120 €

mensuelle. Un autre point du conflit a été réglé, qui portait sur les modalités d'exécution de la journée de solidarité (ex-lundi de Pentecôte). La direction a accepté de lever les menaces de sanctions concernant une vingtaine d'ouvriers par rapport à l'exécution de la journée de solidarité. En revanche, sur la question des heures supplémentaires, il n'y a pas eu de changement. Le travail a repris.

- Une grande partie du personnel soignant et non soignant de la **clinique Courlancy à Reims** s'est mise en grève. Le personnel s'est mobilisé pour des revendications locales (hausse des salaires, amélioration des conditions de travail) et nationales (continuité des salariés, retraites). Après plusieurs réunions avec la direction, le personnel a décidé de reprendre le travail. *«Nous avons notamment obtenu une revalorisation de 1,3 % des salaires et la mise en place d'un comité de suivi concernant nos conditions de travail».* Après 2 jours de grève, à la **clinique Saint-Christophe de Soissons**, un protocole d'accord a été signé, ainsi qu'à la **clinique Saint-Martin de Château-Thierry** (elles appartiennent au même groupe). *«Nous avons obtenu le point à 6,90 euros et une prime exceptionnelle de 100 euros brut».*

- Le mouvement de grève à la **Plateforme industrielle du courrier (Pic) de Meuse Champagne-Ardenne, sur le site de Saint-Gibrien**, a pris fin. Les personnels de nuit protestaient notamment contre la dégradation de leurs conditions de travail, depuis la mise en service de la Pic qui augmente la fréquence du travail de nuit. Avant le 1er janvier dernier, ces agents travaillaient trois nuits par semaine. Aujourd'hui, le rythme est passé à trois nuits et demie (une semaine à quatre nuits, une autre à trois). A noter enfin que ce mouvement social n'a pas perturbé la distribution du courrier, la direction ayant mobilisé des équipes pour remplacer les grévistes.

- Les salariés du **Centre d'études et de Recherches pour l'automobile (Groupe Trèves) de Reims** ont observé des mouvements de grève pour dire leur mécontentement contre la tournure du dialogue social pris dans l'entreprise. *«Il y a une quinzaine de jours, lors d'un comité central d'entreprise, on nous a dit qu'on n'allait plus réindexer l'intéressement sur le chiffre d'affaires mais sur les résultats du groupe. Nous ne sommes pas d'accord. Nous l'avons dit. Déjà fait un mouvement de débrayage. La direction nous a fait une contre proposition qui aboutirait à une diminution de plus de la moitié de ce que l'on avait. Nous ne sommes toujours pas d'accord pour perdre près de 6 % de nos revenus annuels. On accepte de perdre 2 %. Rien de plus.»*

- Après un premier mouvement de colère en juin, les prévisionnistes de **Météo France** se sont à nouveau mis en grève, jusqu'au 20 octobre prochain. Au centre de leurs revendications : la restructuration géographique des centres de météorologie qui devrait entraîner la fermeture de 60 % d'entre eux. *«Nous sommes en moyenne 6 à 7 par structure et le plus grand flou règne sur l'avenir. Nous sommes arrivés à un stade de saturation avec un sentiment de flottement général.»*



CASSE TOI BOURGEOIS !

C'est un drôle d'oiseau qui a traversé le ciel rémois ces deux dernières années, plus proche du vautour que de l'aigle royal¹, après avoir tenté de poser ses serres sur notre petite ville, le voilà qui s'envole pour New York, en effet Renaud DUTREIL à annoncé dans *Le Monde* du 4 août, pourquoi il décidait que quitter la vie politique et donc de démissionner de la députation de la 1^{ère} circonscription de Reims. Qu'il se rassure, on ne le regrettera pas.

RENAUD LA LOOSE...

La carrière politique Renaud aura été marquée par une constante : l'échec. Certes Dutreil est député de l'Aisne de 1994 à 2002, et même ministre de PME/PMI dans les gouvernements Raffarin et Villepin, mais il aura échoué à se constituer un fief électoral pour servir de base à ses ambitions de pouvoir. Après s'être cassé les dents à Château-Thierry il jette son dévolu sur Reims. Car Renaud est ambitieux, il veut aller loin et pour cela il est prêt à y mettre les moyens. C'est ainsi que son arrivée à Reims est accompagnée d'un plan marketing digne d'un produit publicitaire, mais ce n'est pas un dentifrice qu'on essaye de nous vendre mais un candidat d'envergure qui devait réveiller «la belle endormie». Le message s'adressait clairement à la vieille bourgeoisie rémoise lui proposant par papier glacé et locaux luxueux de renouer avec l'époque du maire Taittinger. Si celle-ci n'a pas mordu à l'hameçon, ce n'est pas le cas de tout le monde, le ministre avait ainsi rallié à son panache de nombreux ambitieux, par exemple une ancienne responsable de la LDH ou bien cet ancien directeur de MJC pressés de se répartir les miettes que Renaud leur

aurait laissées. Dommage pour eux ils ont misé sur le mauvais cheval.

Malheureusement pour notre Rastignac les satrapes locaux n'avaient aucune envie de partager leur butin et la campagne fut l'occasion pour la droite locale de se tirer dans les pattes. Ainsi si la circonscription fut gagnée par la droite, la mairie elle tomba dans l'escarcelle des sociaux trop heureux de s'en tirer à si bon compte, mais les profondes déchirures qu'ont laissées les échanges entre candidats constituent une sérieuse entrave aux projets futurs du député. Ces affrontements continuent d'ailleurs aujourd'hui et la désignation du candidat qui reprendra le flambeau donne lieu à une belle foire d'empoigne. Non seulement Dutreil est un perdant mais en plus il sème la zizanie.

Il est cependant un domaine où Renaud n'est pas trop mauvais c'est en ce qui concerne ses petites affaires personnelles.

RENAUD LE BOURGEOIS...

Pour bien comprendre cette histoire il faut lire et relire l'enquête de Franck Joannès et Claire Gatinois publiée dans *Le Monde* du vendredi 22 mai. Elle décrit précisément comment lui et son épouse Christine Dutreil, directrice de communication du groupe Wendel, sont parvenus au terme d'une opération relativement complexe mais légale, à transformer leurs 419 712 euros d'actions dans une filiale du groupe, en 8 047 490 euros sans rien devoir au fisc. Ce sont d'ailleurs plus de 80 millions d'euros que se sont partagés une quinzaine de hauts cadres de ce groupe avec à leur tête le baron Seillière, à cette occasion les époux ont utilisé une loi de 2003 sur l'ISF appelée «loi Dutreil». Comme quoi si l'on arrive pas à servir l'intérêt général on peut toujours servir son intérêt particulier. Tentons d'expliquer simplement le processus. Mme Dutreil (directrice de la communication du groupe Wendel) a créé le 26 mars

2007 une société civile, Harcelor, avec son mari Renaud Dutreil, alors ministre des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales du gouvernement Villepin. Les époux Dutreil, mariés sous le régime de la communauté de biens, apportent chacun 500 euros à Harcelor, domiciliée chez eux. Un mois plus tard, le 24 avril 2007, ils fondent une seconde société, baptisée Gatsby, clin d'oeil à Gatsby le Magnifique, le roman de Fitzgerald. Le capital de la société civile est de 3 000 euros, déposés à la banque JP Morgan, place Vendôme à Paris (on a les banquiers qu'on peut). Les époux versent chacun 1 499 euros ; leur société Harcelor 2 euros. Christine Dutreil est gérante de Gatsby, domiciliée à la même adresse. Le 3 mai 2007, la Compagnie de l'Audon, qui détient les 324 millions d'euros destinés au management du groupe Wendel, autorise ses associés à vendre leurs parts aux petites sociétés qu'ils ont créées. Mme Dutreil possède 419 712 actions de la Compagnie de l'Audon, achetées 1 euro chacune à partir de décembre 2004. Elle en vend 385 800 à sa société Harcelor, à un prix modeste : 23 388 euros, soit 6 centimes l'unité - les cessions d'actions sont en effet imposées. Le même jour, la société Gatsby reçoit les 385 800 actions que lui apporte Harcelor, et 33 912 autres actions qui restaient à Mme Dutreil. La valeur du titre, fixée par la Compagnie de l'Audon, est cette fois de 19,17 euros : le portefeuille des Dutreil chez Gatsby vaut ainsi 8 047 490 euros. Mais il ne s'agit encore que d'actions de la Compagnie de l'Audon, invendables sur le marché. C'est réglé le 29 mai : la Compagnie rachète ses propres actions à ses associés, dont Mme Dutreil, avec des titres Wendel Investissement, cotés sur le marché. La Compagnie les a vendues et rachetées à Mme Dutreil au même prix : pas de plus-value, donc pas d'impôt. Gatsby vaut alors 8 millions d'euros, dont la moitié appartient de facto à l'ex-ministre. Ouf !

¹ *Oui, je sais la comparaison n'est pas très sympathique pour ces magnifiques oiseaux que sont les vautours car si les charognards ont un rôle éminemment important dans les écosystèmes, dans notre société, ce ne sont que des prédateurs.*

Certaines mauvaises langues évoqueraient l'affairisme. Mais pour Renaud Dutreil, «*la République est une chose. L'entreprise en est une autre. Mais leur mesure est la même : l'être humain, sa motivation, sa foi, sa capacité à lutter et à innover*». (Le Monde du 30 avril 2008). C'est là une manière peu crédible de légitimer le fait d'avoir ramasser un sacré paquet de fric sans avoir rien inventé, sans avoir pris aucun risque, ni effectué aucun travail supplémentaire. Le B.A BA du capitalisme en quelque sorte.

...ET RENAUD LE PANTOUFLARD.²

Renaud motive son abandon de la vie politique, par l'opportunité qui lui est

² La pantoufle c'est le nom que l'on donnait à la somme que devaient les polytechniciens qui refusaient de servir l'Etat à leur sortie de l'école.

offert de diriger la filiale de LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy) aux Etats Unis. Dans une prose assez alambiquée, il tente de se justifier en nous ressortant l'argument de l'entreprise. Il explique ainsi que servir LVMH c'est servir la France. Mais cette explication ne trompe personne, en fait faute d'avoir entrevu des perspectives d'avenir dans l'équipe Sarkozy, il a définitivement décidé de rouler pour lui en attendant des jours meilleurs sur le plan politique. Pourtant une remarque peut être soulevée dans cette décision, c'est la proximité qui semble exister entre les élites politiques et économiques de ce pays. Dutreil va pouvoir mettre à contribution ses relations cultivées au sommet de l'Etat au profit des intérêts des actionnaires de la multinationale. On peut d'ailleurs se demander se de-

mander ce qui a intéressé l'employeur de Renaud, est ce sa compétence ou son passé de ministre ? N'y aurait il pas ici un conflit d'intérêt ? Un oeil naïf pourrait être choqué de cette connivence, mais ne nous y trompons pas, il n'y a rien d'anormal dans ces relations entre grands patrons et politiciens ils appartiennent à la même classe : celle de la bourgeoisie.

Certes ceux qui restent ne sont ni meilleurs ni moins pire, ils appartiennent au même monde. Mais ces temps difficiles les bonnes nouvelles ne sont pas légions alors bien sur nous ne pouvons que nous satisfaire de la déconvenue de ce bourgeois mondain et c'est d'un très bruyant casse toi bourgeois que nous saluerons le départ de Renaud Dutreil

Jean Mouloud avec la complicité de Camille.



Edito de CA n° 184

Depuis le temps qu'on nous annonce sa venue, elle est finalement arrivée, la crise financière et économique. Tout est le fait d'une minorité qui s'en est mise plein les poches. Tout se passe au-dessus de nos têtes. On peut néanmoins chercher à comprendre mieux ses tenants et ses aboutissants. On sait déjà que ce ne sont pas les plus riches qui vont le plus mal s'en sortir. Ce n'est pas non plus la fin du capitalisme. Tout va être fait pour sauver ce système, et au final c'est la grande majorité de la population qui va payer. Les partisans du moins d'Etat possible quand le libéralisme débridé est le moyen le plus sûr de gagner rapidement du fric se reconvertisent dare-dare au retour à l'Etat protecteur. Sarkozy se lance dans des discours de "véritable socialiste" déclarent des socialistes. Ceux-ci, bons socio-démocrates en voie de transformation en démocrates-sociaux, qui n'ont vraiment de socialiste que l'étiquette, se voient doubler sur leur gauche, avec délectation, par le chef de l'Etat français. S. Royale pour reprendre la main demande la présence de représentants de l'Etat dans le Conseil d'administration des banques. L'UMP lui fait savoir que cette idée est déjà en discussion au sein du parti. Ce n'était déjà pas facile de faire la différence entre la droite et la gauche, on peut pas dire que ça s'améliore. En revanche, nous ne voyons pas l'ombre d'une riposte collective qui nous permettrait un tant soit peu de prendre en main notre futur, et les décideurs travaillent donc dans leur coin sans être inquiétés. Le nucléaire poursuit immuablement son existence, d'incidents en incidents, et l'été 2008, n'a pas permis de déroger à cette règle. EDF a finalement commencé à résoudre le problème des "assemblages suspendus" à la centrale du Tricastin, l'annonce de cette résolution ayant été faite comme par hasard la veille de la manifestation du 25 octobre. Cette manifestation a réuni quelques centaines de personnes, et plus

d'une centaine de gendarmes mobiles. Le peu de participants peut s'expliquer par le fait que les organisateurs, comme une grande partie des groupes présents, n'ont pas fait, ou trop peu, d'efforts pour appeler à la manif.. Là encore, une opposition massive et déterminée tarde à se faire jour. D'autant plus qu'il y a une forte volonté de développer encore plus le nucléaire sous prétextes de flambée des prix de l'énergie et de réchauffement climatique. Deux EPR sont déjà en chantier, dont un à Flamanville, et on nous annonce la construction de nombreux autres en France et de part le monde. Au printemps dernier, nous constatons dans l'éducation le développement d'un mouvement social de résistance, contre les mesures gouvernementales, d'une certaine importance. La mobilisation dans l'Education a repris doucement à la rentrée. Une manifestation de 80000 personnes (ce qui n'est pas une mobilisation énorme compte tenu du nombre important d'appelants) a déjà eu lieu le 19 octobre à Paris, mais c'est très loin d'être suffisant. Le gouvernement a déjà décidé de tout, et il en faudra plus pour l'arrêter. Les syndicats se cantonnent à des revendications corporatistes et il n'y a pas de réelles négociations avec ceux-ci, auxquels le ministère concède des miettes pour faire passer l'essentiel de son projet. Dans quelques jours les Etats Unis d'Amérique auront un nouveau président. Si c'est McCain nous ne devrions pas être déçu, il y a en effet peu de chance qu'il ne soit pas à la hauteur de ses prétentions ! Si c'est Obama, aussi sympathique qu'il ait l'air ce garçon, il ne faut quand même pas s'attendre à ce qu'il révolutionne un tant soit peu le Monde. Il n'y a bien que les républicains à feindre de croire qu'il est "socialiste". L'état du monde ne nous plonge pas, il est vrai, dans l'optimisme, mais des résistances sont ça et là perceptibles, comme par exemple en France contre le fichage généralisé de la population ou les expulsions. Elles ne parviennent pas pour le moment à se regrouper pour passer à l'offensive, mais néanmoins l'espoir de-

Sans papiers : La délation à la mairie de Reims devrait normalement s'arrêter !

Les sans papiers ne sont pas tout à fait sans droits. Ils peuvent s'adresser aux Prud'hommes même s'ils travaillent sans être déclarés. Ils peuvent inscrire leurs enfants à l'école. Tout en risquant tout de même de se faire dénoncer par un employé municipal comme cela s'est déroulé récemment à la mairie du V^{ème} arrondissement de Paris. Ils peuvent aussi se pacser ou se marier... En théorie !

En effet, beaucoup de mairies demandent clairement dans la liste des papiers à fournir, des autorisations de séjour en France aux étrangers qui veulent se marier. Ce qui est complètement illégal car le code qui régit le mariage est indépendant du code d'entrée et de séjour des étrangers. N'allez pas croire qu'il ne s'agit que de mairies de droite... Il y a une vingtaine d'années, le maire de St Brice Courcelles (banlieue rose de Reims) qui était à cette époque au PS... mais qui se revendique toujours de «gauche» refusait de marier un couple dont l'un était sans papiers. Il y fut contraint par l'association « Solida'mis » et un avocat (Me Miravete).

D'autres mairies ... le demandent oralement ou suscitent astucieusement une réponse. En cas de présence d'un ou une sans papiers le service d'état civil, avec la signature de l'officier d'état civil (le maire, un adjoint ou un simple élu qui ont délégation du maire) prévient le procureur de la République pour suspicion de mariage blanc ou arrangé. Le procureur demande à la police d'enquêter sur la réalité du mariage et prévient la Préfecture pour séjour irrégulier. C'est ainsi que dans beaucoup de cas, le ou la sans papiers est mise sur décision du Préfet en rétention administrative avant le mariage et se retrouve dans l'avion.

C'est ce scénario qui se déroulait à la mairie de Reims sous le règne de la Droite. Aux dernières municipales de 2008, la mairie change de couleurs. Quelques semaines après cette élection un couple concubin franco-chinois demande à être reçu à la mairie. La femme est sans papiers et ils espèrent qu'avec cette nouvelle municipalité ils pourront se marier sans être signalés au procureur. Après réflexion l'adjointe aux discriminations leur fera connaître sa ou la position de la mairie. En résumé, «nous sommes en droit de marier des personnes sans autorisation de séjour en France ... à condition que nous ne le sachions pas... car si nous le savons, il est du devoir d'un fonctionnaire de porter à la connaissance du procureur tout délit et être sans papiers en est un ». C'est d'ailleurs la même argumentation qu'a tenu le maire de Paris 5 (un certain Tibéri) afin de justifier la délation de ses services concernant une mère sans papiers d'enfant scolarisable.

Avec la gauche au pouvoir à la mairie de Reims, la situation ne va pas changer mais des pressions associatives (Resf, Solida'mis,...) ont lieu. Le service d'état civil n'a pas changé... Pour ces dames dès qu'elles voient un couple mixte ... il y a suspicion de mariage arrangé et signalement au Procureur. Ce que nous ne savons pas précisément c'est si ce service fonctionne avec le

consentement de l'adjoint (un certain Laval du PS...) officier d'état civil. Néanmoins, lorsque des militants et militantes associatifs accompagnent un couple, le service de l'état civil, après avoir astucieusement vérifié qu'une personne n'avait peut être pas une autorisation de séjour en France, n'en démord pas ! Il prévient le procureur ! Cela fout un beau bazar à la mairie où des adjoints, alertés par les associations, sont amenés à intervenir dans ce service qui n'est pas normalement sous leur responsabilité afin que telle ou telle personne ne soit pas signalée. Le personnel se rebiffe ...

C'est ainsi que deux couples isolés, par rapport aux associations, se présentent fin octobre à la mairie de Reims pour se marier. Dans ces deux dossiers, l'un des 2 futurs époux est sans papiers ! Ils sont dénoncés au procureur...et ces deux personnes se retrouvent placés en rétention administrative.

Les associations sont alors alertées ainsi que la mairie. C'est l'alerte rouge chez nos socialos... d'autant plus que Reims s'apprête à accueillir le congrès du PS. Cela risque de faire désordre !

La mairie va intervenir auprès du procureur et de la préfecture. Ce qui n'a aucun effet, bien évidemment.

Mais ces deux personnes sans papiers sont de sexes différents. Or la cellule de rétention du commissariat de Reims n'a que deux places non mixtes. La femme, arrivée en premier, occupera cette cellule, pendant que l'homme sera mis dans une cellule de garde à vue. Ce sont ces conditions de rétention complètement illégales qui vont le sauver. En effet, il sera libéré le lundi 10 novembre par la cour d'appel de Reims, quelques heures avant son passage au Tribunal Administratif de Chalons en Champagne qui donnera d'ailleurs son accord pour sa reconduite à la frontière. Mais pendant que le T.A. délibérait, alertée par l'avocat Me Miravete, la mairie mariait ce couple en toute légalité, malgré une demande la procureur à surseoir le mariage (qui n'ira pas jusqu'à faire intervenir la police). Pas moins de 4 adjoints étaient présents un jour où la mairie était fermée (pont du 11 novembre) !

«France 3 Champagne-Ardenne» relatera correctement toute cette épopée. Quant à l'Union et la presse nationale (France-inter, France-info, RTL, ...), ils ne retiendront que la fin de l'histoire qui n'a vu que le courage de la mairie socialiste...

Pendant ce temps, la femme sans papiers qui avait été dénoncée par la mairie de Reims était expulsée le mercredi 12 novembre en Côte d'Ivoire... mais là-dessus «silence radio», la mairie sait très bien communiquer.

Denis

Notes :

- ⊛ Dénoncer est le terme exact employé dans l'article 40 des codes pénal et de procédure pénal, alors que le terme employé dans l'article L2211-2 code général des collectivités territoriales est signaler et dans l'article 175-2 du code civil, c'est saisir.
- ⊛ Etant algérien, ce jeune homme marié à une française sera régularisé de plein droit. Ce n'aurait pas été le cas s'il avait eu une toute autre nationalité hors CEE.

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

<http://journal-lechatnoir.site.voila.fr>

<http://ocl libertaire.free.fr>



Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- ✪ Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- ✪ Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulent ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- ✪ Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- ✪ Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- ✪ Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- ✪ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre, PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : lechatnoir@club-internet.fr

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faites nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent, c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse et les mercredis, de 14 h à 18 h, au 51 rue Landouzy, Reims